Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:94731-2017:TEXT:FR:HTML

France-Paris: Électricité, chauffage, énergie solaire et nucléaire 2017/S 051-094731

Avis de marché

Travaux

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

1.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Hôtel de Roquelaure — 246 boulevard Saint-Germain

75007 Paris

France

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: http://www.developpement-durable.gouv.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Commission de régulation de l'énergie

15 rue Pasquier

75379 Paris Cedex 08

France

Adresse internet: http://www.cre.fr

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

Commission de régulation de l'énergie

15 rue Pasquier

75379 Paris Cedex 08

France

Adresse internet: http://www.cre.fr

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

Commission de régulation de l'énergie

15 rue Pasquier

75379 Paris Cedex 08

France

Adresse internet: http://www.cre.fr

1.2) Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

- 1.3) Activité principale
- 1.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:

Cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité innovantes à partir de l'énergie solaire.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Travaux

Conception et exécution

Code NUTS

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

II.1.4) Information sur l'accord-cadre

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions

L'appel d'offres porte sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, situées en France métropolitaine continentale. Pour être éligibles à l'appel d'offres, les installations doivent présenter un caractère innovant.

Les installations sont réparties en familles ainsi définies:

Famille 1: installations photovoltaïques présentant des Innovations de composants.

Sous-famille 1A: installations photovoltaïques présentant des innovations de composants, de puissance strictement supérieure à 100 kWc et inférieure ou égale à 500 kWc.

Sous-famille 1B: installations photovoltaïques présentant des Innovations de composants, de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 3 MWc.

Famille 2: installations photovoltaïques présentant des innovations de système, de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 3 MWc.

Famille 3: installations photovoltaïques présentant des innovations liées à l'optimisation et à l'exploitation électrique de la centrale, de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 3 MWc.

Famille 4: installations photovoltaïques de type agrivoltaïque, de puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 3 MWc.

En vertu du 1° de l'article L. 311-12 du code de l'énergie, les candidats de la sous-famille 1A retenus désignés par le Ministre chargé de l'énergie bénéficient d'un contrat d'achat de l'électricité produite, établi selon les dispositions des articles L. 311-13 à L. 311-13-4 du code de l'énergie et selon les modalités précisées au 7 du cahier des charges.

En vertu du 2° de l'article L. 311-12 du code de l'énergie, les candidats des familles 2 à 4 et de la sous-famille 1B retenus désignés par le Ministre chargé de l'énergie bénéficient d'un contrat de complément de rémunération à l'électricité produite, établi selon les dispositions des articles L. 311-13-2 à L. 311-13-4 du code de l'énergie et selon les modalités précisées au 7 du cahier des charges.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 09300000

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

II.1.8) **Lots**

Division en lots: non

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

II.2.2) Information sur les options

II.2.3) Reconduction

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

- III.1) Conditions relatives au contrat
- III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

La section III est non applicable. Se référer au cahier des charges qui sera disponible sur le site Internet de la commission de régulation de l'énergie (http://www.cre.fr) ou envoyé gratuitement sur demande écrite adressée à la CRE (15 rue Pasquier — 75379 Paris Cedex 08 — France).

- III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:
- III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:
- III.1.4) Autres conditions particulières
- III.2) Conditions de participation
- III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
- III.2.2) Capacité économique et financière
- III.2.3) Capacité technique
- III.2.4) Informations sur les marchés réservés
- III.3) Conditions propres aux marchés de services
- III.3.1) Information relative à la profession
- III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Section IV: Procédure

- IV.1) Type de procédure
- IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

- IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer
- IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue
- IV.2) Critères d'attribution
- IV.2.1) Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée: non

- IV.3) Renseignements d'ordre administratif
- IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:
- IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché
- IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 18.9.2017 Documents payants: non

- IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation 18.9.2017 14:00
- IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
- IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.
- IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
- IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

Section VI: Renseignements complémentaires

- VI.1) Renouvellement
 - Il s'agit d'un marché renouvelable: non
- VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) Informations complémentaires

En vertu de l'article L. 311-10 du code de l'énergie, toute personne physique ou morale peut participer à cet appel d'offres sous réserve des dispositions des articles L. 2224-32 et L. 2224-33 du code général des collectivités territoriales.

Le présent appel d'offres est établi en application de la section 3 du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre III de la partie législative du code de l'énergie, et de la section 2 du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre III de la partie règlementaire du code de l'énergie.

- VI.4) Procédures de recours
- VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours
- VI.4.2) Introduction des recours
- VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours
- VI.5) Date d'envoi du présent avis:

10.3.2017